



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 6 Juin 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°609

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

Excusé : Bernard Buosi

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.



La commission sportive remercie les clubs de St Quentin Fallavier et Vallée du Guiers pour le prêt de leurs installations et l'organisation des finales séniors et jeunes

U13

Courrier de Liers : Dossier transmis à la commission des règlements pour suite à donner.

Finale Challenge Festival U13 : Victoire de Beauvoir sur l'USVO 3 score 3/1

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Finale de la coupe Pierre Dubois : Victoire de Tour St Clair sur St Martin d'Hères score 5/2

Finale du Challenge A. Dominguez : Victoire de MOS 3R 2 sur Rachais 2 score 4 / 1

Accession en Ligue : Application article 11-3

Les équipes terminant à la 1ère place des 2 poules de D1 accèdent au championnat de ligue suivant la répartition suivante : Le meilleur 1er des 2 poules accède au championnat U16 dernier niveau et l'autre premier, au championnat U15 dernier niveau. Dans le cas où le meilleur premier ne peut accéder au championnat U16 R2 de ligue du fait de la présence d'une équipe de son club à ce niveau, il accède au championnat de ligue U15 R2 et l'autre premier accède en U16 R2.

Pour déterminer l'équipe qui accédera au championnat de ligue U16 dernier niveau :

Le départage sera établi sous la forme d'un mini-championnat entre les 4 premiers de chaque poule dont le classement a été impacté par le bonus-malus.

Les deux premiers accédant en ligue sont MOS 3R et RACHAIS.

Le classement de ce mini championnat donne : MOS 3R a 16 points et Rachais a 14 points.

C'est MOS 3R qui termine meilleur premier.

Suite aux mails des deux clubs MOS 3R a choisi d'évoluer en U15 R2. De ce fait RACHAIS évoluera en U16 R2.

Dans le cas où le meilleur premier valide sa participation au championnat de ligue U16 dernier niveau, le club concerné pourra conserver une équipe en U15 D1, ceci afin de poursuivre le travail de formation dans la catégorie d'âge.

Par conséquent, aucun des deux clubs concernés ne peut prétendre à conserver une place en D1.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Finale de la coupe U17 Crédit agricole : Victoire de l'USVO sur Creys Morestel score 2/1

Accession en U18 R2 : Fc Seyssins.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Finale de la Coupe Noël Pilot : Victoire de MOS 3R / Gpt Vézeronce-Huert-Dolomieu score 4/2.

Accession en R2 Ligue : MOS 3R.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Finale de la coupe Fabrice Marchiol : Victoire de Villeneuve sur La Murette 2 score 3/2.

Finale du Challenge Gros-Balthazard : Victoire de Artas-Charantonay 2 sur Sassenage 2 score 1/0.

Accession en R3 Ligue : 3 équipes

FC 2A , Estrablin.

Pour la 3° accession, par application des règlements sportifs du district, article 24-1

les deux équipes terminant à la seconde place de leur poule seront départagées :

Par un mini championnat, prenant en compte le nombre de points obtenus dans les rencontres aller-retour par l'équipe concernée entre les cinq premiers de chaque poule.

Il est donc nécessaire de départager les équipes de St Maurice Exil et Seyssins.

Le décompte du mini championnat donne 15 points à St Maurice l'Exil et 13 points à Seyssins.

De ce fait St Maurice l'Exil accède en R3

VETERANS

Finale de la coupe Nord Isère : Chartreuse Guiers / Pays Voironnais score 2/1.

Finale de la coupe Vétérans Grenoble : Victoire de Vallée de la Gresse sur Manival.
score : 9/4.

Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT